

Annexe 6

Proposition d'affectation du résultat formulée à l'Assemblée générale

La proposition de dividendes proposée par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale est de 18,8 M€.

Cette proposition de distribution de dividendes s'appuie sur les éléments suivants :

1. La trésorerie disponible générée au cours de la période (FFO – Investissements – remboursement de dettes) s'élève à 19,5M € au terme de cet exercice 2020, compte tenu des investissements réalisés dans les réseaux électrique et gazier (câbles, lignes, canalisations, cabines, sous-stations, raccordements de parcs éoliens, extensions de réseaux, compteurs,...) ainsi que des investissements ayant dû être reportés en raison de la crise sanitaire. **Une distribution de dividende au-delà de ce montant contraindrait Resa à recourir à l'endettement pour payer celui-ci**, ce qui a été spécifiquement contre-indiqué par l'ensemble du Conseil d'administration unanimement. De plus, la « net debt » augmenterait dans les ratios contrôlés par Moody's et pourrait avoir pour conséquence leur dégradation. Par ailleurs, une augmentation de l'endettement (et donc du ratio Net debt/RAB) au-delà du seuil prévu dans la documentation de l'emprunt obligataire rendra impossible la distribution du moindre dividende (= cas de défaut qui rend l'emprunt de 500 M€ immédiatement exigible).
2. L'emprunt obligataire souscrit (et dont une grande partie du montant a servi à développer d'autres activités de filiales du groupe Enodia par une réduction de capital) sera appelé à être remboursé ou renouvelé aux différentes échéances par Resa (dont la première tranche de 300 M € en 2026). La notation de l'agence Moody's en A2 doit impérativement être conservée dans ce cadre. Il convient dès lors que les ratios financiers, suivis et monitorés en permanence par l'agence de notation, « FFO¹/Net debt » et « Net debt/RAB » ne soient pas dégradés et soient sous contrôle strict, au risque de voir l'accès de Resa aux marchés financiers être entravé et ses taux d'intérêts d'emprunts revus à la hausse (ce qui entraînerait un effet boule de neige négatif sur le résultat et les ratios).
3. Le résultat net de 49,8 M€ comprend plus de 20 M€ de soldes réglementaires, c'est-à-dire de chiffre d'affaires non encaissé et à récupérer du marché au cours d'années futures, pour lequel Resa a fait l'avance de trésorerie.

La distribution d'un dividende de ce montant est du même niveau que le dividende historiquement versé à ses associés communaux et provincial finaux pour ses secteurs d'activités énergétiques 1 (électricité) et 5 (gaz), soit globalement 17,5 M €.

La redevance de voirie est désormais directement payée aux communes et non plus incluse dans le dividende). Resa verse, à ce titre, annuellement directement aux communes, en sus

¹ FFO = Funds From Operations : résultat net + amortissements et réductions de valeur – profit cessions d'actifs

du dividende remontant au travers d'Enodia, un montant de l'ordre de 9,0 M€ en électricité et de 8,1 M€ en gaz, soit **17,1 M€ au total**, pour la redevance de voirie uniquement. Le montant total du flux de trésorerie versé par Resa s'élève **35,9 M€ annuellement** (dividende + redevance de voirie). Cela représente un montant important en valeur et en pourcentage du chiffre d'affaires (> 10%).

Il convient de souligner que le niveau de dividende proposé est soutenable au cours de la période tarifaire 2019-2023, en fonction des prévisions budgétaires et tarifaires.

En outre, conformément à l'article 54 §2 des statuts, une dotation au fonds des œuvres sociales en faveur du personnel est proposée. Il s'agira de la dotation constitutive de ce fonds d'œuvres à hauteur de 0,3 M€.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'administration, par cette proposition d'affectation du résultat, mène une politique guidée par la prudence et la bonne gestion (ne pas s'endetter pour distribuer du dividende et faire face aux défis futurs) ainsi que par le respect des engagements annoncés dans le plan stratégique 2020-2022 approuvé par l'Assemblée générale.

L'affectation du résultat s'établissant comme suit :

- Résultat de l'exercice à affecter	47.847.920,94 EUR
- Réserve légale	2.492.383,55 EUR
- Dividendes	18.800.000,00 EUR
o Enodia	18.791.601,32 EUR
o Province de Liège	4.262,54 EUR
o 73 communes associées	4.136,14 EUR
- Allocation au fonds d'œuvres	300.000,00 EUR
- Réserves disponibles	26.255.537,39 EUR

Le Conseil d'administration

